

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 03.05.2022

. d'affichage : 11.05.2022

N° de la délibération : 2022-99

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 39

. votants : 57

L'an deux mille vingt deux, le neuf mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, CARPENTIER Pierre, FRIZON Hervé, Mme VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, LEFEBVRE Eric, FRISON Fabrice, GRAVET Jacques, MERESSE Christian, MERLIER Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, BECQUERELLE David, POTIER Bruno, Mme TOTET Fanny, MM. FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, Mmes GENSE Caroline, RAGUENEAU Françoise, MM. URIER Francis, SALOME André, BELLARD Joël, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. CARPENTIER Pierre avait donné pouvoir à M. BOITEL Francis.
M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme CHAPUIS-ROUX Elodie.
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
M. LEFEBVRE Eric avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine.
M. FRISON Fabrice avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.
M. POTIER Bruno avait donné pouvoir à M. SLOSARCZYK Florian.
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. URIER Francis avait donné pouvoir à Mme POLLARD Corinne.
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. BELLARD Joël avait donné pouvoir à M. DOUTART Jean-Luc.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme SPRYSCH Aline

OBJET :

FONDS DE CONCOURS BATIMENTS 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Cadre de vie » du 29 octobre 2018 fixant les travaux éligibles, les modalités de l'aide et de la subvention communautaire et les conditions d'attribution,

Vu la demande de fonds de concours présentée par les communes d'Epénancourt et Saint-Christ-Briost auprès de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme répertoriée ci-après,

Communes	Lieux	Description des travaux	Montant HT des travaux	Taux	Total de la subvention demandée	Montant HT des travaux pris en compte	Montant de la subvention proposée
St Christ Briost	Sanitaire école primaire	Rampe PMR	2 177,00 €	20 %	435,46 €	2 177,00 €	435,46 €
	Terrain de jeu de paume	Rampe PMR	2 100,00 €	20 %	420,00 €	2 100,00 €	420,00 €
Epénancourt	Lavoir	Toiture	5 826,67 €	20 %	1 165,33 €	5 826,67 €	1 165,33 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'attribution de fonds de concours pour des travaux de bâtiment suivant les montants proposés dans la dernière colonne du tableau ci-dessus,

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires pour mettre en place et verser ce fonds de concours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,